

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 60  
Délégués présents : 31  
Absents : 29

Vote(s) pour : 0  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 21 novembre 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance du 13 décembre 2024

\* \* \*  
\*\* \*\* \*\*

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte  
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte du SCoTAM

#### Point n°2024-05-1312 : Communication des décisions prises par le Président

##### Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCoTAM, pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que ces décisions doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

##### Délibération

Le Président entendu,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par le Président, détaillées ci-après :

#### La signature de décisions confiant mandat spécial au Président du Syndicat mixte du SCoTAM pour participer :

- Au Séminaire de rentrée de la Fédération Nationale des SCoT organisé les 11 et 12 juin 2024 à 75000 PARIS (**Décision n°02/2024**).
- A la présentation devant le jury de la candidature du Syndicat mixte du SCoTAM au Grand Prix National du Paysage 2024 organisé le 28 juin 2024 à 75000 PARIS (**Décision n°03/2024**).
- Aux Rencontres Nationales des SCoT organisées du 28 au 30 août 2024 à 62000 ARRAS (**Décision n°04/2024**).
- A une réunion sur le SRADDET organisée le 19 septembre 2024 par la Région Grand Est à 67000 STRASBOURG (**Décision n°05/2024**).
- A un séminaire sur les sols vivants organisé le 30 septembre 2024 par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature à 75000 PARIS (**Décision n°06/2024**).
- A l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de la Fédération Nationale des SCoT organisée le 18 novembre 2024 à 75000 PARIS (**Décision n°07/2024**).
- A la cérémonie de remise du Grand Prix National du Paysage et la valorisation des lauréats de l'appel à projet Plans de paysage, organisée le 3 décembre 2024 à 75007 PARIS (**Décision n°08/2024**).



**La signature d'une décision confiant mandat spécial à Monsieur HOUVERT, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte du SCoTAM**, pour participer à la séance plénière du Comité Régional de la Biodiversité du Grand Est organisée le 4 décembre 2024 (**Décision n°09/2024**).

**La signature d'un marché public d'un montant inférieur à 214 000 € HT :**

- Missions de mise en œuvre du Plan Paysages SCoTAM avec OMNIBUS de MOULINS-LES-METZ pour un montant total de 16 625 € H.T. (procédure MAPA)

**La signature avec la Région Grand Est d'une convention de financement relative à l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>) nord lorrain :**

- Cette convention définit les modalités de partenariat et de financement de l'enquête EMC<sup>2</sup> entre la Région Grand Est et le Syndicat mixte du SCoTAM.

**La signature d'un avenant avec Groupama :**

- Cet avenant modifie des garanties liées aux risques de cyber sécurité (sans surcoût au contrat de responsabilité civile avec Groupama). Il a été signé par la Directrice Générale des Services par délégation du Président du Syndicat mixte durant l'été 2024.

**La signature de conventions de mise à disposition de locaux :**

- Espace Henri Château à Longeville-Lès-Metz pour le séminaire bilan du SCoTAM du 3 octobre 2024,
- CentraleSupélec à Metz pour la conférence ZAN du 7 novembre 2024.

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 décembre 2024

Le Président  
Monsieur Henri HASSER

Le secrétaire de séance  
Monsieur Denis BLOUET

